

-----  
COMMUNE  
D'  
**ALTECKENDORF**



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
T02-2024  
Portant réglementation de la  
circulation RUE DE HOCHFELDEN**

**Le Maire de la commune d'Alteckendorf,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

**VU** le Code de la route

**VU** le Code de la voirie routière

**VU** la demande du 20 Février 2024 du SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux, dans le cadre du remplacement des équipements incendie N°1; 2; 3; 5 et 6 de la rue de Hochfelden du 4 mars au 15 mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

**ARRETE**

**Article 1** : Du 4 mars au 15 mars 2024, le SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux, est autorisé à réduire la chaussée de la rue de Hochfelden dans le cadre du remplacement des équipements incendie N°1; 2; 3; 5 et 6.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : vitesse maximale de tous les véhicules limitée à 30km/h, stationnement interdit et qualifié de gênant au droit du chantier, le dépassement des véhicules, autres que les deux roues sera interdit.

**Article 3** : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par le SDEA.

**Article 4** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

**Article 5 :**

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur BALD Mathieu, responsable des travaux.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 22 Février 2024

Le Maire

Alain HIPP

